

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2006

L'an deux mil six, et le vingt et un septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PORTEBOIS, Maire.

Présents : M PORTEBOIS, Mme MALARD, M. VENDERBURE, Mme MARTEAU, M. LEDRAPPIER, Mme PELLARIN, MM. GUESNIER, BELLOT, GABRIEL, GUFFROY, DAUREIL, CIVELLI, LEROY, LIVET, DEROCQUENCOURT Mmes CLEDIC, ANNEET.

Absent représenté : M. GAUCHY représenté par M LEDRAPPIER

Monsieur DEROCQUENCOURT a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal : 19
Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers présents : 17
Nombre de Conseillers représentés : 1
Date de la convocation : 12.09.2006
Date de l'affichage : 13.09.2006

Le compte rendu de la précédente réunion a été lu et approuvé

DECLASSEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 81 :

Monsieur VENDERBURE donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Le Conseil Général propose de déclasser la route départementale n° 81 qui traverse Clairoux, de la RD 932 à la RD 142, c'est à dire la rue du Général de Gaulle et la rue de Bienville et de la transférer dans le domaine public communal.

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable au déclassement de cette partie de route sous réserve que le Département remette en état la chaussée sur sa totalité et effectue la signalétique de stationnement afin de ralentir la vitesse.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

Monsieur le Maire ajoute que la SPIE travaille pour le Syndicat des Eaux, à partir de lundi, l'entreprise PIVETTA pour l'enfouissement de la rue du Général de Gaulle et ensuite à la Briquetterie.

Le Conseil Général prend en charge 230 000 € de travaux pour refaire l'enrobé avant de remettre la voirie à la Commune : 5 cm d'enrobé et enlèvement du passage à niveau de la rue de Bienville.

ELABORATION D'UN SCHEMA DE GESTION DE L'EAU SUR LE BASSIN DE L'OISE MOYENNE :

Monsieur LEDRAPPIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Un certain nombre d'enjeux liés à l'eau se posent aux communes du bassin versant de l'Oise Moyenne tels :

- le souci de pérenniser et de sécuriser la ressource en eau, notamment pour l'alimentation en eau potable de la population

- la nécessité de restaurer et de protéger la qualité des eaux et des milieux pour répondre aux exigences européennes d'obtention du bon état écologique en 2015 fixé par la Directive Européenne de l'Eau
- l'obligation de protéger les personnes et les biens contre les risques d'inondation et d'érosion.

Face à ces enjeux qui dépassent très souvent le cadre communal, il apparaît nécessaire d'œuvrer collectivement à une échelle territoriale suffisante, constituant une ensemble cohérent aux plans géographique, hydrographique et socio-économique.

Le bassin versant de l'Oise Moyenne d'une superficie de 611 ha regroupe 109 communes et recouvre les bassins versants de la Divette, du Matz, de la Verse, et de l'Oise d'Appilly à Longueil Annel, répond à ce souci de cohérence.

En conséquence, les grandes lignes du SAGE répondent à la volonté inscrite dans la Loi sur l'Eau consacrant la nécessité d'une gestion globale et équilibrée de l'eau. Le SAGE fixe au niveau d'un bassin correspondant à une unité hydrographique les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux superficielles et souterraines et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de la préservation des zones humides.

L'étude préalable à l'adoption d'un SAGE devra en particulier recenser les problèmes existants dans le domaine de l'eau et proposer des mesures pour leur répondre tout en se plaçant dans une vue à moyen terme de 10 à 15 ans.

Par conséquent, nous vous proposons d'émettre un avis favorable pour la réalisation d'un SAGE sur le Bassin Versant de l'Oise Moyenne, et pour que le territoire intéressé de la commune soit inclus dans le périmètre du SAGE.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

Monsieur LEDRAPPIER donne des informations sur le SAGE ARONDE dont les réunions ont commencé en 2004 et auxquelles il a assisté. Il précise que toutes les obligations ont un coût et il faudra en tenir compte dans l'avenir. CLAIROIX a eu la chance d'être subventionnée par l'Agence de l'Eau lors des dernières inondations mais cela ne sera plus le cas.

ROCADE NORD EST : ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU :

Monsieur GUESNIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Le projet de rocade Nord-Est de Compiègne s'inscrit dans la réalisation d'une déviation de la RN31 sur l'Agglomération de Compiègne. Il se caractérise par deux tronçons d'aménagements distincts :

- le passage en 2x2 voies du barreau de Clairoix (RN 1031) situé entre l'échangeur RN32/RN1031 et l'ex-RN32
- la réalisation d'une chaussée nouvelle unique bidirectionnelle, en majeure partie en viaduc, qui franchit la vallée de l'Oise et de l'Aisne, entre l'ex-RN32 et la RN31 (carrefour du Buissonnet)

L'ensemble du tronçon étudié présente une longueur de 4km de voies principales et un barreau secondaire de 0,4 km.

L'assainissement du projet sera réalisé de manière à séparer les eaux de la plate forme des eaux de ruissellement naturel des bassins versant amont.

Les écoulements naturels seront rétablis sous la rocade par l'aménagement d'ouvrages permettant le passage d'une pluie centennale.

Les fossés qui récupéreront les eaux de la plate forme seront dirigés vers les bassins de traitement des eaux. Trois de ces bassins se rejettent dans des bassins d'infiltration. Les deux autres bassins s'écouleront directement vers l'Oise, avec un débit de rejet limité, de manière à ne pas augmenter les débits en aval des rejets. De plus ces bassins seront aménagés de manière à piéger une pollution accidentelle avant que celle-ci n'atteigne le milieu naturel.

En conséquence, les incidences de la rocade Nord-Est une fois les travaux terminés devraient être mineures et nous vous proposons d'émettre un avis favorable à ce projet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

DELOCALISATION DU TRESOR PUBLIC :

Madame MALARD donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Le Trésor Public envisage de centraliser l'ensemble de ses services sur Compiègne où serait aménagé un hôtel des Finances avec suppression de la perception de Margny les Compiègne.

Réunis le 6 juillet, les élus ou représentants des treize communes ont manifesté leurs réticences à un projet qui pénalise aussi bien les élus que les usagers.

Les élus sont conscients que les dépenses publiques ne sont pas extensibles, cependant ils ne souhaitent pas, au nom de la rentabilité, que le Service Public déserte les communes d'autant que Compiègne Nord est en pleine expansion démographique.

Aussi, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette réorganisation prévue le 1^{er} janvier 2007 et souhaite une réelle concertation.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

CREATION D'UNE COMMISSION POUR LES ETABLISSEMENTS BRION :

Monsieur PORTEBOIS donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Depuis l'incendie de juin et les observations de la DRIRE du 5 juillet dernier, les Etablissements BRION mettent tout en œuvre pour se mettre en conformité avec les textes.

Afin qu'un suivi et qu'une communication subsistent, il a été décidé de créer une commission qui se réunira en mairie de Clairoix une fois par semestre au minimum et qui comprendra :

- les Maires de Clairoix et de Margny-les-Compiègne ou leurs représentants
- les Adjointes aux travaux ou leurs représentants
- les Chefs de Corps des sapeurs pompiers des deux communes
- deux riverains de chaque commune
- les services de la DRIRE
- le Directoire des Etablissements BRION.

Adopté à l'unanimité par le Conseil

Monsieur le Maire ajoute qu'une réunion, à l'origine confidentielle mais qui a été dévoilée, s'est tenue en Sous-Préfecture avec le Sous-Préfet, le Maire de Margny les Compiègne, Clairoix, et la DRIRE.

Dans un premier temps, il a été proposé de créer une commission locale d'intervention et de surveillance pour les établissements à risques mais il n'était pas souhaitable d'en arriver là. Aussi, le Sous Préfet a donné un avis favorable à la création d'une commission restreinte dans le but de communiquer.

Les Ets BRION ont plus de 50 ans, se sont agrandis et n'ont pas toujours respecté les normes. Cependant depuis 2001, ils ont fait de très gros efforts dont 600 000 € pendant les vacances.

Cette commission n'aura pas de pouvoir mais pourra informer la population et il serait souhaitable qu'une réunion démarre fin novembre/début décembre après les observations de la DRIRE.

BICROSS COMPIEGNE CLAIROIX : Piste :

Monsieur LIVET donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Par délibération du 8 juin dernier, le Conseil Municipal a accordé une subvention de 2500 € pour participer aux travaux de la grille de départ de la piste de bicross.

En effet, cette grille se rabat trop rapidement et constitue un réel danger pour les coureurs.

Par ailleurs, d'autres subventions ont été demandées à l'ARC et au Conseil Général, cependant si ces subventions n'étaient pas attribuées, il paraît difficile à cet organisme de prendre en charge la totalité de la dépense qui est d'environ 15 000 €.

Conscients que la sécurité des coureurs doit être assurée et que la responsabilité de la commune est engagée, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à passer la commande des travaux étant précisé que, dans ce cas la subvention ne sera pas versée.

Adopté à l'unanimité par le Conseil

Monsieur le Maire précise que Monsieur QUAEGEBEUR n'a pas de bonnes nouvelles en ce qui concerne les subventions, là encore, nous avons été piégés car les travaux devront être réalisés lorsque la Commission de Sécurité passera soit fin novembre.

Monsieur GABRIEL pense que l'Office des Sports de Compiègne doit être sollicité, mais Monsieur le Maire répond que cela a été fait mais il n'y a plus d'argent et il propose de faire un courrier directement à Monsieur MARINI, Président de l'ARC, pour l'informer que le conseil municipal a été très surpris de cet état de choses, en effet, la plupart des enfants qui pratiquent ce sport à Clairoix sont de l'extérieur.

Monsieur le Maire ne souhaite pas fermer la piste d'autant qu'ils ont été sélectionnés pour la finale des Championnats de France en 2008, coût 30 000 € mais il n'est pas question que Clairoix paie la totalité.

BICROSS COMPIEGNE CLAIROIX : Aide aux charges patronales

Madame CLEDIC donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Les jeunes coureurs du bicross étaient jusqu'à présent encadrés par des bénévoles mais une nouvelle option a été retenue par cette association : l'embauche d'un jeune spécialiste qui est coureur lui-même.

Aussi, nous vous proposons d'accorder au Bicross une aide aux charges patronales comme à l'A. J.F.C. et à la Gym de 1,83 € de l'heure après fourniture de justificatifs.

Adopté à l'unanimité par le Conseil

Le Club bénéficie d'un emploi aidé mais il ne pourra être payé que 6 mois après cependant l'association aura du mal à avancer un SMIC et les charges.

Monsieur GABRIEL ajoute qu'il s'agit d'un breton logé au 66 rue de la République à CLAIROIX, il est très bien.

A.R.C. ETUDE DES V.R.D. - Service partagé :

Monsieur Jean-Claude GUFFROY donne lecture au Conseil du rapport suivant :

L'Agglomération de la Région de Compiègne a mis en place un service partagé Bureau d'Etudes de VRD.

Le principe du service partagé est la mise à disposition d'un service qui agit comme un service propre à la commune et qui est placé durant la période du projet ou de l'étude sous la responsabilité du Maire, maître d'ouvrage de l'opération.

Les missions pourraient être les suivantes :

- ✓ un conseil ou une aide à la définition du besoin et à la méthodologie pour élaborer et étudier les travaux à mener par la commune en matière de VRD, étant précisé que cette assistance et ou ce conseil ne constitue ni une étude ni un suivi d'opérations

- ✓ une mission d'assistance technique relative aux travaux d'entretien et grosses réparations et aux projets de VRD :
 - établissement des études préliminaires ou de diagnostic
 - estimations
 - relations avec les concessionnaires
 - montage des dossiers de subvention
- ✓ maîtrise d'œuvre uniquement en infrastructure VRD : mission totale ou partielle.

En conséquence, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ARC pour faire appel à ce service en cas de besoins.

Adopté à l'unanimité par le Conseil

RUES DE LA POSTE ET DE LA BOULOIRE :

Monsieur Jean-Claude GUFFROY donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Les rues de la Poste et de la Bouloire n'ont pas fait l'objet d'une mise en souterrain des réseaux sur la totalité de leur longueur et il est dommage du point de vue de l'esthétique que tout le centre bourg ne soit pas réalisé.

En conséquence, nous vous proposons de faire appel au Service partagé de l'ARC pour le montage du dossier de subvention et la mission de maîtrise d'œuvre de la mise en souterraine des réseaux de ces deux rues.

En effet, cela permettra d'éviter les difficultés rencontrées avec les concessionnaires lors de l'enfouissement des réseaux rue du Général de Gaulle.

Adopté à l'unanimité par le Conseil

Monsieur le Maire propose de faire appel au service partagé pour éviter à Monsieur VENDERBURE les désagréments qu'il a connus pour l'enfouissement des réseaux de la 2^{ème} tranche rue du Gl de Gaulle surtout avec France Télécom.

Par ailleurs, il a été également demandé à l'ARC de changer les candélabres et les jeux du lotissement « La Petite Couture » avant la cession de la voirie dans le domaine public communal.

SEJOUR DE SKI :

Madame PELLARIN donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Chaque année, le Conseil Municipal envoie la classe de CM1 en séjour de ski pendant les vacances de février. Cette année, ils sont 27 en CM1.

Aussi, votre commission scolaire vous propose de permettre ce séjour pour une semaine en février 2007, et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres.

Adopté à l'unanimité par le Conseil

TARIF ANIMATION :

Madame ANNEET donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Votre commission animation organise un concert Rhoda Scott dans l'église de Clairoux le samedi 14 octobre 2006 et vous propose d'appliquer un tarif unique de 20 €.

Adopté à l'unanimité par le Conseil

CREATION D'UN POSTE AU PERISCOLAIRE :

Madame MARTEAU donne lecture au Conseil du rapport suivant :

L'accueil périscolaire fonctionne mais l'effectif est limité à 14 enfants par surveillante.

Actuellement, le nombre d'enfants inscrits est de 28 et la fréquentation arrive parfois à 16 enfants.

En conséquence, nous vous proposons de créer un poste de surveillante qui permettrait l'accueil en périscolaire des enfants de la maternelle après les vacances de la Toussaint.

Les conditions de rémunération de cet agent seraient les mêmes que l'agent actuellement en fonction c'est-à-dire indice brut 280 majoré 279.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

MUR DEVANT L'ÉGLISE :

Monsieur CIVELLI donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Le mur devant l'église s'est écroulé le 19 septembre sur une dizaine de mètres, il est donc urgent de procéder à sa reconstruction complète avant tout autre éboulement.

Nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à faire un appel à la concurrence pour démolir et reconstruire la totalité du mur identique à l'existant c'est-à-dire en pierres avec chaperon en briques.

Adopté à l'unanimité par le Conseil

VOIE D'ACCES AUX SERVICES TECHNIQUES :

Monsieur LEDRAPPIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Une maison sise 17 bis rue de Bienville construite sur les parcelles AH n° 73 et 172, bénéficie d'un accès autorisé par la voie privée qui accède aux services techniques.

Le droit de passage a été accordé sous réserve d'un alignement qui entraîne la cession d'une bande de terrain de 65 m² afin que le chemin soit droit sur toute sa longueur et que tout véhicule puisse accéder aux services techniques.

Or, les nouveaux acquéreurs de cette propriété souhaitent réaliser la clôture et dans l'état actuel des parcelles, ils ne peuvent installer un portail ouvrant à l'intérieur de leur propriété.

Par ailleurs, les services techniques n'ont pas besoin de la totalité de la largeur de cet alignement.

En conséquence, nous vous proposons de ne conserver qu'un mètre sur toute la longueur soit environ 21 mètres pour garder un accès de 6 mètres de large et de restituer aux nouveaux acquéreurs la surface restante à charge pour eux de réaliser la clôture, la commune se chargeant de stabiliser les 21 mètres linéaires.

Adopté à l'unanimité par le Conseil

CANAL SEINE NORD :

Monsieur LEDRAPPIER informe que le canal mesurera 106 km de long dont 34 km dans l'Oise et le coût de l'investissement est estimé à 3 000 000 €. Cela concerne 30 000 000 de m³ d'eau et 58 ouvrages de franchissement .

S'il avait existé en 1995, le niveau de l'eau aurait diminué de 32 cm. Sur Clairoix, il y aura un bras mort sur la vieille Oise.

L'entretien des berges sera à la charge des collectivités mais c'est inimaginable pour les petites communes.

Une enquête publique aura lieu pour une durée de 6 semaines en fin d'année octobre ou novembre et la fin des travaux est prévue pour 2012/2015. Monsieur le Maire ajoute que d'importantes décisions seront à prendre.

QUESTIONS DIVERSES

Madame ANNEET signale le danger présenté par des enfants roulant à vélo sur les trottoirs rue St Simon.